

## ARRETE

### Portant règlementation de l'accès au cimetière de PROMPSAT

-----

Le Maire de Prompsat,

Vu la délibération 2024/10/04-0031 du 4 octobre 2014 relative aux travaux de reprise de concessions dans le cimetière de la commune de PROMPSAT

Vu la demande de l'entreprise TIXIER CHAVAROUX, Pompes Funèbres pour réaliser l'exhumation des 25 concessions reprises

Il convient de règlementer l'accès au cimetière

## ARRETE

### Article 1 :

- L'accès au cimetière est interdit durant les travaux prévus du 14 au 28 Avril et en tout état de cause à la fin des travaux.
- L'accès au cimetière sera autorisé en cas d'inhumation durant cette période.

### Article 2:

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera à la préfecture du Puy-de-Dôme

Fait à Prompsat, le 11/04/2025

Le Maire



Roland MARTIN

